



## Le patrimoine du futur – concours photographique

A l'occasion de l'Année du patrimoine culturel 2018, le groupe professionnel Architecture et la société spécialisée Architecture et culture de la SIA organisent un concours photographique national. Ce concours sur le thème « Le patrimoine du futur » s'adresse aux étudiants en architecture des universités et des hautes écoles spécialisées. Il s'agit de documenter le patrimoine bâti des années 1980 et 1990 par un travail photographique. La question de la perception de l'héritage culturel est donc centrale. L'objectif est d'établir un aperçu actuel et libre de toutes contraintes de la création de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, et de déterminer les ouvrages qui caractériseront cette époque dans le futur. Le patrimoine bâti englobe les ouvrages de l'architecture, du génie civil, de la construction urbaine et de l'architecture paysagère.

On attend de chaque participant une série de 5 photos créatives, distinctes et novatrices. Le travail photographique sera accompagné d'un texte explicatif d'un maximum de 5000 caractères rédigé par l'auteur. Ce texte contiendra au moins une brève description de l'ouvrage et du ou des architectes, ainsi qu'un exposé des motifs pour lesquels cet ouvrage a le potentiel de constituer un objet de patrimoine culturel dans l'avenir.

### Prix et publication

Le gagnant recevra un appareil photo Leica Q d'une valeur de 4500 francs. Le jury dispose de cinq appareils photo instantanés (Leica Sofort) d'une valeur de 339 francs pour récompenser d'autres travaux.

Les travaux seront recueillis en août 2018 et le jury se réunira en septembre 2018 pour les évaluer.

Les meilleurs travaux seront publiés à partir d'octobre 2018 dans la revue spécialisée suisse Leica Courier, sur Instagram et sur les pages web de la SIA.

### Jury

Martin Boesch, architecte EPF SIA, Boesch Architekten GmbH, Zurich – président

Patrick Lüth, architecte DI, Snøhetta Architects, Innsbruck

Céline Meyer, photographe SBF, Bienne

Sabrina Wirz, photographe ZhdK, Atelier für Architekturfotografie, Zurich

Jürg Zimmermann, architecte EPF SIA et photographe, Zurich

### Marche à suivre

Tous les étudiants en architecture des universités et des hautes écoles spécialisées suisses peuvent participer au concours. Seules des séries de photos prises en 2018 sont éligibles. Un seul envoi de 5 photos est autorisé par participant.

Toutes les photographies numériques préparées pour leur mise en ligne doivent avoir une hauteur de 1200 pixels. La largeur des photos est variable.

De plus, les photos doivent être enregistrées pour un affichage sur Internet en 72 dpi sous forme de fichier JPG en mode RGB, et la taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 3 MB. Il est recommandé d'enregistrer les photos avec la fonction d'optimisation pour le web, disponible dans Adobe Photoshop par exemple.

Le texte doit être enregistré au format PDF.

Les photos, le texte et une copie de l'inscription doivent être déposés au plus tard le 31 août sur la plate-forme suivante : [sia.ch/fotowettbewerb](http://sia.ch/fotowettbewerb)

## Conditions de participation

Par ma participation, je déclare que

1. j'ai photographié moi-même les photos remises ;
2. j'ai photographié la série de photos remises en 2018 ;
3. je remets un seul envoi ;
4. je suis l'unique titulaire des droits d'auteur pour les photos remises ;
5. les photos remises n'ont pas été manipulées ou modifiées, à l'exception d'optimisations d'image standard (comme par exemple l'intensité des couleurs ou le cadrage) ;
6. aucun tiers ne peut faire valoir des droits ou objections quelconques relativement à une publication ;
7. à la demande de l'organisateur, je remettrai les photos en haute résolution afin d'assurer une qualité de reproduction optimale (tirages pour des expositions par exemple) et une qualité d'image maximale pour la plate-forme sur laquelle elles seront présentées (site du concours par exemple).